

Paris, le 25 octobre 2013

(A NE PAS DIFFUSER AU CANADA ET AU JAPON)

Vivendi : remboursement d'obligations libellées en euros

Vivendi annonce aujourd'hui que dans le cadre de la gestion dynamique de sa dette, il va utiliser sa trésorerie disponible à l'exercice de ses options de remboursement anticipé de l'intégralité du milliard d'euros d'obligations 3,50 % à échéance juillet 2015 et des 500 millions d'euros d'obligations 3,875 % à échéance novembre 2015.

Ces obligations sont cotées sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg. Il est prévu que le remboursement de ces obligations intervienne le 11 novembre 2013.

Une notice d'information a été publiée ce jour sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu)

Ce communiqué de presse ne constitue ni une offre d'achat de titres ni une sollicitation d'offre de vente de tout titre.

A propos de Vivendi

Vivendi regroupe plusieurs entreprises leaders dans les contenus et les médias. Groupe Canal+ est le numéro un français de la télévision payante, présent également en Afrique francophone, en Pologne et au Vietnam; sa filiale StudioCanal est un acteur européen de premier plan en matière de production, d'acquisition, de distribution et de ventes internationales de films. Universal Music Group est le numéro un mondial de la musique; il s'est récemment renforcé et diversifié avec l'acquisition d'EMI Recorded Music.

Dans les télécommunications, Vivendi contrôle GVT, le premier opérateur alternatif brésilien, et SFR, le premier opérateur alternatif en France.

www.vivendi.com

Avertissements importants

Avertissement relatif aux déclarations prospectives. Le présent communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la Société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés aux conditions de marché ainsi que les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site (www.vivendi.com). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou directement auprès de Vivendi. Ces déclarations prospectives sont faites au jour du présent communiqué de presse et Vivendi décline toute intention ou obligation de fournir, mettre à jour ou revoir toute déclaration prospective en conséquence de toute nouvelle information, événement futur ou autre.

ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.